

LES LANCEURS DE SOS : ENTRE MOBILISATIONS PROFANES ET EXPERTES POUR LA RECONNAISSANCE DU PROBLÈME DES ÉCHOUEMENTS DE SARGASSES EN MARTINIQUE

[Florence Menez](#)

Éditions Le Bord de l'eau | « Écologie & politique »

2021/2 N° 63 | pages 107 à 119

ISSN 1166-3030

ISBN 9782356878229

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2021-2-page-107.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Éditions Le Bord de l'eau.

© Éditions Le Bord de l'eau. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Les lanceurs de SOS : entre mobilisations profanes et expertes pour la reconnaissance du problème des échouements de sargasses en Martinique

Florence Ménez

« La terre est pourrie, l'air est pourri, et maintenant c'est au tour de la mer » : c'est ainsi qu'en mai 2021 un interlocuteur martiniquais résume, à sa manière lapidaire et désabusée, la dégradation de l'habitabilité dans les Antilles françaises, par trois sources d'origines anthropiques et naturelles. Dans l'ordre il cite la pollution persistante des terres et l'intoxication des habitants de Martinique et Guadeloupe par le chlordécone ; la pollution atmosphérique par la « brume de sable¹ », nuée de particules fines provenant du Sahara, générant des troubles respiratoires et empêchant certaines activités pendant les pics ; et enfin, nouveau problème, l'asphyxie de l'écosystème côtier et des riverains par l'afflux massif de sargasses. Depuis 2011, les sargasses, algues brunes pélagiques, s'échouent périodiquement en abondance, principalement sur les littoraux atlantiques. Ces flux et échouements inquiètent, suscitent des interrogations, des récits, des inventions, et alimentent depuis dix années les mêmes questionnements écologiques, politiques, économiques, sociaux et sanitaires. Identifiées depuis le xv^e siècle, classées dans la famille des *Sargassaceae*², ces algues sans racines étaient principalement localisées dans une zone au nord-est de la Floride, baptisée justement « mer des Sargasses ». La circulation de ces algues à partir de cette mer est connue et documentée comme « la boucle des sargasses » : des bancs d'algues se détachent et suivent un courant qui les mène en direction du sud-est du Bassin caribéen jusqu'aux Petites Antilles pour remonter ensuite sur le golfe du Mexique. Souvent dénommées *wawet*³ en Martinique, ces algues n'étaient pas considérées, avant les périodes de grande prolifération, comme perturbatrices mais comme

-
1. Les termes entre guillemets indiquent un usage commun parmi les interlocuteurs et interlocutrices et/ou la presse, ou des citations de discours.
 2. Sargasse vient du portugais *sargaço* (xv^e siècle), dérivant probablement du latin vulgaire *salicaceus*.
 3. La sargasse en Martinique garde ce nom vernaculaire lorsqu'il s'agit de distinguer une algue échouée qui ne dégage pas d'odeur nauséabonde. Cependant, selon certaines personnes enquêtées, le *wawet* (provenant de « varech ») est un mélange d'algues non identifiées et d'herbes marines.

ressources plurielles. En mer, les pêcheurs les liaient à leurs embarcations afin de prélever les poissons qui se réfugiaient sous ce couvercle nourricier. Les radeaux de sargasses sont en effet des biotopes riches pouvant fonctionner au large comme des dispositifs de concentration de poissons (DCP) naturels. Un autre usage occasionnel prévalait jusque-là lorsqu'elles s'échouaient sur les rivages : elles étaient récoltées et suspendues aux branches des arbres fruitiers ou posées sur le sol autour du tronc, pour produire un effet fongicide.

Au cours de l'année 2011, un basculement s'opère : par une combinaison de phénomènes actuellement à l'étude⁴, une première prolifération de sargasses atteint les côtes de la Grande Caraïbe. Des radeaux de sargasses se forment en effet entre les côtes de l'Afrique de l'Ouest et le nord du Brésil et dérivent dans la région de recirculation nord-équatoriale. Dans leur article paru dans la revue *Science*, Mangqiu Wang et ses collègues qualifient ce nouveau phénomène de GASB, pour *great Atlantic sargassum belt*, longue de 8 850 kilomètres et charriant plus de 9 millions de tonnes de biomasse⁵.

Dans la zone de la Grande Caraïbe, chaque entité géographique insulaire ou continentale est diversement touchée, tant au niveau des quantités qu'en terme d'impacts, et notamment, pour ce qui nous intéresse en termes de trajectoires des acteurs sociaux face à ces échouements. En Martinique, plusieurs types d'écosystème côtier, déjà soumis à l'érosion du trait de côte et à la pression anthropique, se dégradent : parmi ceux-ci les plages de sable à la fois lieux d'activités touristiques et lieux de pontes des tortues, les zones humides vulnérables que sont les mangroves, les ports de pêche et les zones habitées, notamment sur la zone des 50 pas géométriques⁶. La géographie accidentée et l'occupation forte de la façade atlantique ainsi que les différents niveaux d'implications politiques accentuent les difficultés du ramassage systématique des sargasses. Celles-ci, en se décomposant en 48 heures, dégagent une trentaine de gaz, dont les dominants sont l'hydrogène sulfuré (H₂S), gaz neurotoxique par inhalation, incolore, inflammable, à l'odeur d'œuf pourri caractéristique, et l'ammoniac (NH₃), gaz incolore et hydrosoluble.

4. Il est impossible de lister ici les différentes hypothèses, dont quelques-unes sont le changement climatique avec la hausse de la température de l'océan, des modifications de courants marins profonds entraînant de nouveaux flux côtiers et des activités anthropiques dont les pollutions se déverseraient dans les fleuves Amazone et Congo. D'autres hypothèses sont aussi formulées par les personnes enquêtées.

5. M. Wang *et al.*, « The Great Atlantic *Sargassum* Belt », *Science*, vol. 365, n° 6448, 2019, p. 83-87.

6. Occupation foncière irrégulière ou régulière du rivage sur les « 50 pas du bord de la mer ». Cette bande littorale est désormais domaine public. L'Agence des 50 pas géométriques est un service de l'État chargé de régulariser les titres de propriété.

Elles constituent alors un danger par intoxication chronique potentielle pour environ 21 000 personnes réparties sur les communes de la côte atlantique, du Marigot au Diamant⁷. Malgré la kyrielle de recommandations et discours produits depuis 2011, un ressenti de vulnérabilité et d'inégalités et d'injustices environnementales, doublées par des inégalités et injustices sociales et territoriales est permanent. Des riverains, isolés ou constitués en collectifs, se mobilisent à la fois contre les émanations de gaz dues à la décomposition des sargasses et contre l'apparente indifférence politique. Quelles sont les dynamiques d'émergence et de canalisation de ces controverses sanitaires ? Quels sont les facteurs d'invisibilité et/ou de minimisation des impacts sanitaires ? Comment s'établit l'imputation des responsabilités ? Comment chaque lutte peut-elle se frayer un chemin dans l'arène publique sur un problème de santé spécifique ?

Nous proposons ici de rendre compte de quelques-unes des luttes menées par les habitants, que ceux-ci soient experts ou non-experts, pour une reconnaissance de la dégradation de l'habitabilité du littoral. Élaboré sur la base de données qualitatives issues de deux recherches ethnographiques⁸, cet article entend décrire les différentes étapes de la constitution du problème public⁹, c'est-à-dire la mise en récit et en évidence d'un problème par les acteurs sociaux dans l'arène publique, de la suspicion aux modalités de constitution de la preuve en se focalisant sur les actions des riverains de la côte atlantique martiniquaise. Ces étapes émergent avec la sensation d'une injustice par les citoyens. Ceux-ci établissent un constat, développent un travail d'enquête, construisent un système d'interpellation, ce qui permet d'insérer la construction du problème dans un cadre politique.

Nous verrons dans un premier temps la chronologie des décisions politiques et, dans un second temps, comment les dispositifs de mobilisations s'articulent dans un système de relations avec les autres catégories d'acteurs sociaux et s'insèrent dans le tissu local, interrégional, national, voire international.

-
7. D. Resière *et al.*, « Sargassum Seaweed on Caribbean Islands. An International Public Health Concern », *The Lancet*, vol. 392, n° 10165, 2018, art. P2691.
 8. Eco3Sar, « Écologie, écotoxicologie et économie des sargasses » (ADEME/CNRS 2018-2020) et SaRiMed, « Enjeux sanitaires des sargasses pour les riverains et médiation médicale » (Fondation de France/UBO/UA/CHUM, 2021-2023).
 9. D. Cefaï, « La construction des problèmes publics : définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, n° 75, 1996, p. 43-66.

CHRONOLOGIE D'UN « PHÉNOMÈNE QUI NOUS DÉPASSE TOUS¹⁰ »

Comme sur les autres littoraux affectés, sur la côte atlantique martiniquaise, trois phases d'échouements de fortes intensités se sont succédé : la première en 2011 a duré sept mois ; la seconde dix-huit mois, de septembre 2014 à décembre 2015 ; enfin la troisième est la plus importante à ce jour en termes de biomasse, de durée et de répercussions politiques et citoyennes. Elle débute en juin 2017 pour s'achever en mars 2019¹¹. La prise en compte du problème sanitaire est effective dès juillet 2011, soit quelques semaines après le début des échouages. La cellule mobile d'intervention chimique mesure le taux d'hydrogène sulfuré (qui se traduit en parties par millions, ppm) en plusieurs points du littoral. D'après ces résultats, l'agence régionale de santé (ARS) publie le constat d'une absence de danger pour la santé mais édicte cependant des précautions : « L'agence régionale de santé déconseille toutefois aux personnes sensibles (personnes âgées, nourrissons, femmes enceintes et personnes souffrant d'affections respiratoires, notamment les asthmatiques) de rester exposées aux odeurs nauséabondes que dégagent ces algues. » Ce premier paradoxe sera suivi d'autres qui alimenteront la controverse et l'impression d'un attentisme politique. La direction générale de la Santé commande en 2011 un rapport, publié par le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) le 22 mars 2012, émettant un avis d'éloignement des personnes vulnérables¹². Pendant cette période, les échouements se sont taris et ne reprennent de façon intense qu'en 2014. En 2016, à la fin de cette deuxième période intense, l'ARS commandera à l'association Madininair, agréée par l'État pour la surveillance de la qualité de l'air en Martinique, la pose de capteurs afin de mesurer les taux d'H₂S et de NH₃ sur les lieux où séjournent des populations vulnérables (écoles primaires par exemple). Des informations quotidiennes sont diffusées sur le site de Madininair¹³ et, depuis 2020, dans les émissions télévisées et radiophoniques après les bulletins météo et de suivi de la qualité de l'air.

Revenons à la deuxième phase critique : en 2014 et 2015, les échouements ont cumulé jusqu'à 1 million de m³ en Martinique et en Guadeloupe¹⁴.

10. La 1^{ère} (avec AFP), « Rencontre internationale sur les sargasses début octobre en Martinique (Hulot) », *La 1^{ère}*, 13 juin 2018.

11. En avril 2021, une autre période d'échouements massifs a débuté, dont la réception et le traitement ont été rendus plus difficiles encore par les différents confinements dus à la Covid.

12. HCSP, *Avis relatif à la gestion du risque sanitaire lié aux émissions toxiques provenant d'algues brunes échouées sur les côtes de La Martinique et La Guadeloupe*, Haut Conseil de la santé publique, Paris, 22 mars 2012.

13. <www.madininair.fr>.

14. T. Florenne, F. Guerber et F. Colas-Belcour, *Le phénomène d'échouage des sargasses dans les Antilles et en Guyane*, Ministère des Outre-mer / Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et

Le manque flagrant de matériel pour le ramassage se fait ressentir, alors qu'il était un point primordial retenu par le HCSP le 22 mars 2012 et rappelé par l'ARS en octobre 2014 pour éviter la décomposition des sargasses. Les représentants de Région¹⁵ ainsi que les maires activent des plans locaux en urgence. Le 7 octobre 2014 le taux d'hydrogène sulfuré est si élevé que le préfet demande aux militaires d'intervenir. Plus d'une trentaine de membres des forces armées aux Antilles (FFA) effectueront des ramassages de sargasses dans les deux quartiers les plus affectés de la commune du Robert en Martinique : Pontaléry et Four-à-Chaux¹⁶.

Le 9 octobre 2014, le conseil départemental de la Martinique adopte à l'unanimité une motion « exigeant la déclaration de catastrophe naturelle pour l'ensemble du département en raison d'une invasion d'algues sargasses ». La demande sera rejetée à cause du caractère récurrent de ces échouements. Ce ne sera pas le dernier rejet puisque l'on peut constater qu'en juin 2021, malgré plusieurs demandes, la loi n'a pas évolué par rapport aux risques sargasses. Le 7 mai 2015, Ségolène Royal, alors ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, grâce à un dossier préparé par le sénateur et maire de Saint-Louis à Marie-Galante (archipel guadeloupéen), propose un plan d'action pour les Antilles afin d'améliorer les connaissances pour enclencher des actions à la source, soutenir l'effort des collectivités dans le ramassage et améliorer la mise en place d'infrastructures de gestion et de valorisation des sargasses. Ce plan ne verra pas le jour.

Aux difficultés de ramassage s'ajoutent les problèmes des zones de stockage et la valorisation. L'antenne martiniquaise de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) lance deux appels à projets en mai 2015 et en mai 2016 pour la collecte et la valorisation des sargasses. À nouveau le caractère aléatoire des échouements contrarie ces initiatives, prototypes et projets car les flux de sargasses cessent pendant deux ans.

En 2018, l'intensité et la récurrence des échouements incitent à une reconsidération du problème à tous les niveaux. Les mesures sont de plus en plus visibles et concernent des populations vulnérables : des symptômes éprouvés par les élèves et le personnel éducatif amènent le rectorat à la décision de fermer des établissements scolaires et de déplacer les élèves.

de la Mer / Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Paris, juillet 2016.

15. La Martinique quittera le statut de région en 2015 pour devenir la collectivité territoriale de Martinique.

16. Ministère de la Défense, « FFA : intervention des militaires pour le ramassage des algues sargasses », 8 octobre 2014, <www.defense.gouv.fr>.

Sept années après les premiers échouements, les sargasses font leur véritable entrée sur la scène politique nationale, avec une inscription du problème public à l'agenda. Le curseur de la considération du phénomène se déplace nettement dans l'échelle de gouvernance et dans l'espace géopolitique. Le phénomène des échouements massifs de sargasses change de cadre, de connexions, de relations. À Paris, une réunion se tient le 18 avril 2018 avec l'ensemble des parlementaires, les ministres des Outre-mer et de la Santé, puis au Conseil des ministres le 27 avril 2018. Le 4 mai 2018, Annick Girardin, ministre des Outre-mer, et Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, annoncent la nomination d'un haut fonctionnaire chargé de la rédaction d'un plan national de lutte contre les sargasses, le Plan d'urgence local sargasses (PULSAR)¹⁷. Son montant initial est de 3 millions d'euros de crédit État pour l'acquisition de matériel de ramassage, et de 1 million pour la recherche sur la valorisation. Ce plan entend soutenir le ramassage, la lutte en mer et à terre contre les sargasses, et la recherche. À l'Assemblée nationale, le 9 mai 2018, Manuela Kéclard-Mondésir, députée de la Martinique, prend la parole dans l'hémicycle pour qualifier ce problème récurrent de « phénomène social total » et demande que soit déclaré l'état de catastrophe naturelle. En réponse, Annick Girardin évoque la prise de conscience de « l'exaspération » de la population et avoue le « manque de réactivité » politique, à cause d'un défaut de mesure du problème.

Pendant cette même année, le *Livre bleu des Outre-mer*¹⁸ fait figurer le problème des sargasses dans le premier chapitre sur la prévention des risques naturels majeurs, qui comprend les ouragans, tsunamis, séismes. Le Sénat catégorise les sargasses en « risques naturels émergents¹⁹ » au même titre que l'érosion du trait de côte ou les maladies vectorielles (chikungunya, dengue). Le texte précise que les sargasses « ont [en outre] de possibles conséquences sanitaires de par la présence de sulfure d'hydrogène et d'ammoniac dans les émanations qu'elles produisent ». Cependant, l'établissement de la preuve au niveau populationnel est à réaliser, car, selon le rapport du sénateur guadeloupéen Dominique Théophile, chargé de mission pour un état des lieux des solutions envisagées dans la Grande

17. *Plan national de prévention et de lutte contre les sargasses*, Ministère de l'Intérieur / Ministère de la Transition écologique et solidaire / Ministère des Solidarités et de la Santé / Ministère des Outre-mer / Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Paris, octobre 2018.

18. *Livre bleu Outre-mer*, 2018, <www.vie-publique.fr/rapports>.

19. V. Jasmin, G. Arnell et M. Darnaud, *Rapport d'information fait au nom de la délégation sénatoriale aux outre-mer (I) sur les risques naturels majeurs dans les outre-mer (volet relatif à la prévention, l'alerte et la gestion de l'urgence)*, n° 688, session extraordinaire de 2017-2018, Sénat, 24 juillet 2018.

Caraïbe, « l'impact sanitaire d'une exposition chronique est inconnu pour l'instant²⁰ ».

Mi-juin 2018, les ministres Nicolas Hulot et Annick Girardin réalisent une visite de terrain en Guadeloupe puis en Martinique. Nicolas Hulot promet un ramassage en 48 heures, déclaration non suivie d'effets faute de moyens matériels et qui deviendra objet de sarcasmes pour les personnes enquêtées. En septembre 2018, la légitimation du problème s'accroît avec la présence du président de la République, Emmanuel Macron, en visite aux Antilles pour un bilan des actions de l'État, un an après le passage du cyclone *Irma*. Lors de son discours à Goyave (Guadeloupe), il évoque également les sargasses, « végétaux marins hautement toxiques », qui ont procuré « beaucoup d'angoisse, beaucoup de trouble²¹ ». Il déclare en outre que les discussions sont en cours avec les assureurs pour les pertes matérielles. En octobre 2019, une conférence internationale sur les sargasses se tient en Guadeloupe, visant à fédérer la diplomatie, les recherches et entrepreneurs dans la Grande Caraïbe. Y sont présentés les onze projets lauréats de l'appel à projets de l'Agence nationale de la recherche (ANR). Cependant, la construction de ces projets ANR impliquait des cofinancements de la part de la Guadeloupe, de la Guyane et de la collectivité territoriale de Martinique. En février 2020, cette dernière a demandé aux porteurs de projets lauréats de déposer une demande FEDER sur les fonds européens, ce qui a ralenti considérablement le lancement des recherches, voire en a empêché certaines. Seul un petit nombre aura pu bénéficier des financements à la fin de l'année 2020. Le projet Sargacare du centre hospitalier universitaire de Martinique (CHUM) par exemple, le seul concernant les impacts sanitaires humains des sargasses, en juin 2021, n'avait pas été financé en totalité. Quant à la demande plusieurs fois rejetée de qualification en catastrophe naturelle, une révision de la loi est acceptée au Sénat en janvier 2020, incluant un sous-amendement déposé par la sénatrice martiniquaise Catherine Conconne.

LES DIFFÉRENTES FORMES D' ACTIONS DES CITOYENS

Assemblée nationale, Sénat, cabinets ministériels, présidence. Les sargasses se retrouvent considérées dans les discours et consignées dans des rapports

20. D. Théophile, *La lutte contre les algues sargasses dans la grande Caraïbe : stratégies de prévention et de coopération régionale*, Ministère de la Transition écologique et solidaire / Ministère des Outre-mer, Paris, 2019.

21. « Discours de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur les échouages de sargasse, végétaux marins hautement toxiques, sur les rivages antillais, à Goyave le 28 septembre 2018 », <www.vie-publique.fr/discours>.

à 8 000 kilomètres de leur lieu d'échouement. Cependant la situation sur les lieux touchés stagne. Les riverains se disent « laissés-pour-compte » et utilisent dans l'espace public réel ou virtuel des rhétoriques fortes, comme le hashtag #genocideprogramme, et se considèrent « non [comme] des citoyens à part entière, mais [comme] des citoyens entièrement à part », reprenant la formule d'Aimé Césaire. Pour les riverains, le signe avant-coureur et inhabituel d'un problème de santé²² est matériel : métal noirci, bâti maculé, climatiseurs, téléviseurs, voitures, réfrigérateurs déréglés ou hors d'usage, sont en effet les preuves évidentes de la dégradation du littoral. Les effets visibles des gaz dans les foyers gagnent aussi l'intimité du corps, qui est « un des lieux critiques où se lisent le plus aisément les rapports entre l'individu et la société et le sens même du rapport au monde²³ ». En 2018, l'ethnographe est questionnée par des habitants : « Attendent-ils des morts ? » En l'absence de données, les citoyens opèrent des rapprochements et des recoupements, d'un point de vue sanitaire avec les algues vertes, et d'un point de vue politique avec la non-reconnaissance pendant plusieurs années du problème de santé publique provoqué par le chlrodécone. Ainsi des riverains citent la mort des sangliers et d'un cheval pendant les marées vertes en Bretagne, diffusent sur le mode de l'ADUA²⁴ la nouvelle d'un cochon mort au Robert (Martinique), aux entrailles étrangement noircies, et soupçonnent les pouvoirs publics d'une volonté délibérée d'indifférence : « C'est arrangeant pour eux, tu sais ça ? C'est beaucoup moins d'argent à sortir des caisses. Les personnes âgées, les caisses de retraite, déjà y a trop de chômage. Qui c'est qui paye les retraites ? Ça les arrange. C'est malheureux de dire ça, mais c'est ce que je pense. Parce que y'a trop de monde sur cette planète. Il faut trouver un moyen²⁵. » Ces habitants du littoral se sentent victimes des échouements, sur lesquels ils n'ont aucune maîtrise et qui ne leur sont pas imputables, et trouvent trop invisibles les actions des pouvoirs publics aux différentes échelles de décision.

Les plaintes et les craintes concernant le problème des sargasses sont la source de la problématisation qui se réalise dans cette phase de pré-enquête informelle de riverains, de médecins et d'associations (sans pour autant qu'il s'agisse de la création d'associations de patients). Il s'agit plutôt de caractériser et d'alerter sur les dégâts matériels et sur les symptômes récurrents. Sur le bord de mer atlantique, dans les quartiers populaires comme dans ceux plus cossus, des collectifs informels, réels ou virtuels,

22. F. Ménez, « “La télé est morte”. Algues brunes, corrosion, contagion aux Antilles », *Techniques & Culture*, n° 72, 2019, p. 184-199.

23. J. Benoist, *Anthropologie médicale en société créole*, PUF, Paris, 1993.

24. Mode de diffusion des récits par l'Ami d'un ami.

25. Entretien avec un groupe d'habitantes du Robert, enquête Eco3Sar, février 2019.

microlocalisés à hauteur d'un quartier ou d'une baie, se créent. Les riverains réalisent une épidémiologie profane²⁶ et nouent des alliances avec des experts médicaux et des journalistes. Cependant, face au même phénomène, des inégalités dues à l'hétérogénéité des catégories socio-professionnelles et aux origines des habitants du littoral sont présentes. Elles sont le miroir de l'héritage de l'esclavage et de la prise de pouvoir sur le sol qui en a découlé : sur la bande des 50 pas géométriques, la plus affectée (mais non pas la seule) par les émanations de gaz, des grandes propriétés de Békés jouxtent des quartiers denses et populaires, des ports de pêche succèdent à des bourgs et des mangroves où se nichent des petites maisons. Les épisodes de crises environnementales agissent comme des révélateurs des modes relationnels entre les collectifs et viennent accentuer les inégalités environnementales. Il existe ainsi des accès différents à des modes de résolution du problème, des réseaux de soutien multiples, des inégalités politiques à différentes échelles et des possibilités matérielles de fuir le problème en déménageant ne serait-ce que temporairement²⁷.

Les mobilisations se constituent avec des objectifs différents d'alerte ou de substitution aux actions attendues des pouvoirs publics. Les modes d'action sont multiples. Il peut s'agir de pétitions signées grâce à une sollicitation de voisinage et déposées dans les mairies – premiers maillons concernés par la gestion des rivages –, ou lancées via les sites internationaux d'activisme citoyen comme change.org et avaaz.org. Il peut s'agir aussi de se servir de la caisse de résonance mondiale que les réseaux sociaux offrent. Ainsi, le profil « SOS Sargasses », créé en 2014, compte plus de mille membres sur Facebook et s'annonce comme un « Groupe accueillant TOUS [les majuscules sont dans le texte] les citoyens, pages FB, contributeurs au débat et propositions d'actions en vue de lutter et si possible résoudre de façon pérenne le fléau local et planétaire des "sargasses" ».

Le collectif demande aussi depuis 2018 le recensement des personnes vulnérables. Inclus dans le processus d'alerte, le procédé de documentation photographique comme captation de l'événement, constitution d'une preuve des impacts et interpellation des pouvoirs publics est fréquent. S'emparant individuellement des techniques des sciences participatives, des citoyens publient régulièrement – voire quotidiennement en période d'afflux massif – sur les réseaux sociaux des « points sargasses », mentionnant lieu, jour et heure de la prise de vue. Ces publications sont souvent

26. M. Akrich, Y. Barthe et C. Rémy (dir.), *Sur la piste environnementale. Menaces sanitaires et mobilisations profanes*, Presses des Mines, Paris, 2010.

27. Ces modes de résolution du problème ne pourront être développés ici mais pourront faire l'objet d'un autre article.

suivies de commentaires sur l'attentisme des politiques publiques et de prise à partie de la gouvernance à toutes les échelles. La plupart des personnes rencontrées lors des enquêtes ethnographiques sur lesquelles s'appuie cet article, n'avaient pas en vue cet usage d'une revendication et affichage de leurs photographies. Cette pratique n'est pas systématisée ni fédératrice chez les riverains interrogés. Le stockage de cette documentation iconographique d'un vécu personnel ou d'un transfert de documentation ne répond pas toujours à un objectif élaboré en amont pour alerter. La majorité des interlocuteurs conservaient sur leurs smartphones cette documentation photographique en tant que trace d'un événement vécu personnellement, qui prend valeur de témoignage pour un cercle restreint, amical, familial ou de travail.

Des actions plus spectaculaires émergent également : en juin 2018, la veille de l'arrivée en Martinique des ministres Hulot et Girardin, des membres du parti politique Mun jettent sous l'œil des journalistes, et filment avec leurs smartphones, des cabas remplis de sargasses sur les grilles et dans la cour de la préfecture à Fort-de-France, dans l'intention d'« interpellier l'État ». Ce même week-end l'association des enseignants d'art de Martinique organise une installation à la Savane des pétrifications, au sud de l'île, baptisée « Sargasses menace²⁸ ». Fin septembre 2018, un collectif informel d'habitants de Pontaléry, quartier du Robert construit sur la zone des 50 pas géométriques se nomme Les désespérés de Pontaléry et profite de la possibilité de publicisation nationale qu'offre la visite d'Emmanuel Macron pour dresser un barrage routier en entassant du matériel électroménager corrodé. *France-Antilles* en témoigne par un article et des photographies, mais cette publicisation ne sera pas suivie d'effets. D'autres riverains se mobilisent en se cotisant pour installer un barrage flottant et dérivant devant leur baie, ou pour lancer une action judiciaire visant à obliger l'État à endosser ses responsabilités lorsque les opérations de ramassage ne sont pas déployées dans les 48 heures.

Cette épidémiologie profane sera soutenue par des associations plus classiques dans leur forme et par des experts médecins, appuyés par les médias locaux.

LA CONSTRUCTION D'ALLIANCES D'ACTEURS

À partir d'avril 2018, sous l'impulsion notamment du Dr Dabor Resière, toxicologue, un comité scientifique de recherche sur les sargasses est créé

28. F. Ménez, « I. Sargassum. The Paradox of the Artistic Appropriations of the Sargassum in the West Indies », à paraître aux Éditions du MNHN.

au CHUM et des consultations hebdomadaires spécialisées pour les symptômes imputés à la présence des sargasses sont ouvertes.

En mai 2018, le Dr Thierry Lebrun devient lanceur d'alerte : se servant lui aussi de l'opportunité de publicisation par les réseaux sociaux, il envoie au préfet de Martinique une invitation à déjeuner à son domicile au Robert, devant des algues toxiques et malodorantes. Il exhorte le représentant de l'État à considérer le « problème de santé publique » et la « non-assistance à personne en danger ». L'invitation sera relayée par 90 000 personnes²⁹.

C'est alors que l'APNE (Association pour la protection de la nature et de l'environnement, créée en 1973) entre en jeu. Après avoir entendu plusieurs récits de riverains en souffrance à cause des sargasses et lu l'alerte du Dr Lebrun, Charles Virassamy, alors président-fondateur de l'association, élabore un travail d'enquête sur le terrain en se joignant aux médecins du CHUM, les docteurs Resière et Lebrun. Tous trois, prévenant les journalistes, consacrent plusieurs week-ends à un recueil de données qualitatives. Ce recueil ne donnera pas lieu à une publication mais participera à la démonstration de la preuve et à la mise en visibilité du problème grâce à l'alliance avec des journalistes.

À la suite de cette préenquête et de l'étude de cas réalisée lors des consultations spécialisées, les médecins du CHUM recenseront les symptômes les plus communs dénombrés sur douze mois en 2018 : ainsi, 154 patients exposés lors des épisodes d'échouage des algues sargasses se plaignaient surtout de troubles généraux (à 80 %), digestifs (à 77 %), respiratoires (à 69 %), oculaires (à 64 %), ORL (à 53 %) et psychologiques (à 33 %). Grâce à ces observations, les médecins publieront dans la revue *The Lancet* la première alerte à l'échelle internationale, sur la « menace réelle pour la santé humaine³⁰ » représentée par les sargasses.

Parallèlement, l'Union régionale des médecins libéraux et l'ARS mettent en place un réseau de médecins sentinelle, qui permet de mener une enquête quantitative et épidémiologique sur le terrain³¹.

Cependant, constituer la preuve d'une corrélation entre les maladies et la décomposition des sargasses est un acte complexe. Depuis 2018, une alliance informelle de citoyens, médecins et associations recommande que chacun adopte la procédure suivante : s'équiper d'un capteur et relever

29. Selon le quotidien *France-Antilles*, 14 mai 2018.

30. D. Resière *et al.*, « *Sargassum* Seaweed on Caribbean Islands. An International Public Health Concern », *The Lancet*, vol. 392, n° 10165, 2018, art. P2691.

31. A. Berger et J. Dauvergne, *Enquête en ligne sur l'impact des échouements de sargasses sur la santé en population antillaise*, thèse de doctorat en médecine, Faculté de médecine Hyacinthe Bastaraud, Université des Antilles, 2019.

régulièrement les mesures; faire établir par les huissiers des constats pour les dégradations matérielles; faire établir par son médecin traitant une attestation que tel symptôme a été développé au moment où des sargasses étaient présentes; porter plainte contre X; remplir une attestation de témoin Cerfa n° 11527*03 explicitant avoir vu ou constaté ces échouements et leurs conséquences.

Après les essais de constitution de la preuve, la continuité des modes d'action est la mise en évidence dans l'arène publique. Pour ce faire, dépassant l'usage individuel ou collectif des réseaux sociaux, l'alliance avec les médias officiels et avec les professionnels de l'information est nécessaire. Dans le quotidien régional *France-Antilles*, l'occurrence santé apparaît 539 fois en association avec les sargasses pendant la période 2011-2019. Les titres alertent l'opinion publique, comme « Je tousse des sargasses, docteur » (3 décembre 2015), « Sargasses : notre mort en sourdine » (9 août 2018) ou en avril 2021, « Les algues sargasses de retour, des vies menacées ».

Les journalistes sont eux-mêmes parfois impliqués et victimes des échouements, et sont parties prenantes dans la procédure d'alerte. Ainsi par ses deux reportages *Sargasse, l'invasion barbare*, diffusés sur YouTube³², Karen Couturier décrit à travers des récits d'expériences sensibles la difficulté à construire la preuve. Grâce aux correspondants nationaux, ces journalistes pourront créer une fenêtre dans l'Hexagone, mais qui ne fera que s'entrouvrir, laissant le problème apparemment microlocalisé.

CONCLUSION : DICHOTOMIE ENTRE PRAXIS ET DISCOURS

Pourtant, le 26 octobre 2019, dans son discours de clôture de la conférence internationale des sargasses en Guadeloupe, le Premier ministre Édouard Philippe ramène le phénomène des échouements de sargasses à une échelle globale avec des implications écologiques et politiques transnationales. Il développe les impacts sur le développement économique, sur l'environnement marin et enfin sur la santé, mais avec le bémol du conditionnel³³. Dans ces logiques et enjeux politiques à l'œuvre, le quotidien des riverains est dissout. Ils ne vivent pourtant pas dans une probabilité, d'où les mobilisations rapides, qu'elles soient individuelles ou collectives, de la préenquête à l'interpellation et à la volonté de mise à l'agenda. Cet article entendait parler de la tension entre réalité des symptômes environnementaux et apparent manque de reconnaissance du problème par les pouvoirs publics qui suscite une documentation et une constitution de la preuve par les

32. *Sargasse, l'invasion barbare*, 9 juillet 2018, <www.youtube.com/watch?v=NGl9O7YZE18>.

33. Conférence internationale sur les sargasses, 23-26 octobre 2019.

riverains eux-mêmes. Il souhaitait souligner la complexité à se frayer un chemin dans cette arène publique.

Pourtant, comme nous l'avons vu, les conséquences potentielles sur la santé ont rapidement interpellé les pouvoirs publics. Des maires de communes affectées ont pris le problème à bras-le-corps. Si l'on considère la liste des différentes déclarations, ce dernier semble être déjà circonscrit, acté, pris en charge. Cependant, il existe une discordance entre discours et praxis, entre déclarations et actions *in situ*. Cette invisibilité serait-elle due à la séparation entre les fonctions d'expertise à l'échelle de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), de l'ARS, de la préfecture ? à la gestion des risques à différentes échelles de gouvernance ? à l'apparente absence de la CTM ? Quelles qu'en soient les raisons, elles sont souvent considérées par la société civile comme essentiellement politiques et non pas sociotechniques. En marge de ces jeux de pouvoir et controverses, le processus d'alerte s'est construit en parallèle, à travers la suspicion d'une anomalie, la sensation d'être abandonnés, le travail d'enquête et l'insertion dans un tissu de relations plurielles pour une reconnaissance et une réelle prise en charge du problème de dégradation de l'habitabilité du littoral. Ces demandes des riverains se focalisent pour l'heure sur des solutions techniques pragmatiques (déjà réalisées pour certaines mais de façon trop intermittente) : un ramassage systématique des sargasses avant décomposition, ou l'installation de filets dérivants/bloquants en amont des baies, sans qu'il existe un balancement de responsabilités public-privé pour cette gestion, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et de maladies environnementales, un dispositif de capteurs plus important et des informations plus accessibles aux populations concernées, que ce soit sur les taux et la composition des gaz ou sur les intoxications chroniques potentielles, et les stratégies individuelles et collectives pour s'en prémunir.

Florence Ménez est docteure en anthropologie sociale et culturelle de l'École des hautes études en sciences sociales, et docteure en histoire sociale européenne contemporaine de l'université Ca' Foscari de Venise, ingénieure de recherche à l'UMR 6308 AMURE-IUEM-UBO, collaboratrice au Laboratoire caribéen de sciences sociales, LC2S, UMR 8053, université des Antilles. Elle coordonne la recherche SaRiMed sur les enjeux et risques sanitaires des échouements de sargasses aux Antilles françaises (Fondation de France/UBO/UA/CHUM, 2021-2023).
